

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DENOMINATION DU COLLEGE DE HEGENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L421-24 du Code de l'Education,
- VU la délibération n°2006/V-8è/11 du 20 octobre 2006 relative au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics en 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de nommer le collège de HEGENHEIM :

« Collège...des Trois Pays..... »

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions